



Au sommaire de ce numéro :

- Nouvelle année, c'est reparti !!
- Avenant à l'accord d'Activité Partielle Longue Durée (APLD) : la **CGT** ne signe pas !

Nouvelle année, c'est reparti !!!

La **CGT** et l'**Ugict CGT** espèrent que vous avez toutes et tous profité de ces fêtes de fin d'année pour partager de bons moments en famille et entre amis, car la rentrée s'annonce mouvementée !!

Finis de croire au Père Noël !... le retour dans la vie en entreprise risque de très vite nous rappeler à sa dure réalité.

NAO :

Les réunions de négociation sur le partage de la valeur ajoutée ont débuté le 5 janvier et se poursuivront le 11 janvier. L'enjeu est crucial pour nos salaires, qui en 2022, n'ont pas augmenté aussi vite que l'inflation. Les salariés se sont appauvris, alors que les dirigeants et les actionnaires profitent, eux, de la bonne santé financière de l'entreprise.

RETRAITE :

Le gouvernement prévoit de mettre en œuvre sa réforme des retraites avec un recul de l'âge de départ et un allongement de la durée de cotisation. Les annonces seront faites le 10 janvier. Pour cela il lui faudra l'assentiment des partenaires sociaux à sa politique ou d'un énième 49.3. Pourtant l'urgence est ailleurs: la santé, l'éducation, etc... Pour la CGT c'est une réforme injuste. Prenons le temps de discuter entre nous pour bien en mesurer les enjeux et s'il existe d'autres solutions pour financer et sécuriser notre système de retraite. Ma retraite c'est maintenant que ça se traite!

ELECTIONS PROFESSIONNELLE:

Dans les mois à venir, les salariés de l'entreprise seront amenés à désigner leurs représentants lors des élections professionnelles. La **CGT** et son **UGICT** souhaitent renforcer sa présence au 2^{ème} et 3^{ème} collèges pour continuer à défendre les revendications spécifiques à ces catégories.

TEMPS DE TRAVAIL :

Une négociation sur le sujet s'ouvrira après les élections professionnelles. La direction a déjà annoncé vouloir un accord avec de la flexibilité. Pour la **CGT** il est nécessaire d'obtenir un accord sur le télétravail, d'aborder le droit à la déconnexion, la charge de travail, etc... Une autre organisation du travail est possible, la **CGT** a des propositions plus respectueuses pour les salariés et sur leur temps de travail.

CLASSIFICATION :

En mars la direction réunira les organisations syndicales pour faire un point sur le chantier de la classification. Il n'y a pas de négociation sur le sujet. Renault Trucks appliquera unilatéralement la nouvelle classification signée en février 2022 (la **CGT** n'est pas signataire).

Comme nous vous l'avons martelé; au 31 décembre 2023 c'est la fin de tous nos repères et coefficients. C'est votre emploi qui donnera votre classification. Les ouvriers, techniciens et agents de maîtrise perdront leurs statuts.

CONVENTION NATIONALE DE LA METALLURGIE :

Comment sera-t-elle appliquée chez Renault Trucks ? Quelles seront les conséquences dans chaque catégorie ? Beaucoup d'interrogations à venir.

ÉGALITÉ FEMME - HOMME MAIS PAS QUE

Encore trop de différences dans l'évolution de carrière, dans les salaires, etc... Des comportements quotidiens encore trop souvent sexistes, racistes, homophobes, etc... Toutes et tous devons trouver le moyen de nous épanouir professionnellement.

TECHNICIENNES ET TECHNICIENS

Cette catégorie tiraillée entre son rôle technique et sa mission de management, souvent mal reconnue, doit faire entendre ses revendications et faire reconnaître son statut d'encadrant.

PÉNIBILITÉ

Comment sera-t-elle prise en compte pour toutes les catégories et dans tous les secteurs ? Car elle n'est pas que physique. La charge mentale, les déplacements réguliers, etc... doivent aussi être considérés.

POLITIQUE INDUSTRIELLE & ENVIRONNEMENTALE

Les technologies sur nos véhicules évoluent rapidement, nos offres de ventes changent, etc... Cela impacte tous les métiers de l'entreprise et doit se traduire par une volonté d'embauches, de formations ambitieuses et du zéro impact sur notre environnement.

2023 sera une année très chargée sur le volet social. Vous pouvez compter sur l'UGICT - CGT pour vous en informer. Et si vous souhaitez prendre part à tous ces débats, alors n'hésitez plus... SYNDIQUEZ-VOUS à la CGT !

Avenant à l'accord d'activité partielle longue durée: la CGT ne signe pas !

Qu'est ce qu'un accord APLD ? Prenez le temps de cliquer sur ce [lien](#) pour découvrir en détail la définition qu'en donne le ministère du travail:

Inscrite au cœur du plan de relance, l'activité partielle de longue durée (APLD) est mise en place pour aider les entreprises à faire face à l'impact de la crise sanitaire COVID-19 avec pour objectif de préserver les emplois et de sauvegarder les compétences des salariés.

L'APLD est un dispositif de soutien à l'activité économique qui offre la possibilité à une entreprise - confrontée à une réduction durable de son activité - de diminuer l'horaire de travail de ses salariés, et de recevoir pour les heures non travaillées une allocation en contrepartie d'engagements, notamment en matière de maintien en emploi. Son accès est conditionné à la signature d'un accord collectif.

Aujourd'hui aucune condition n'est remplie. Le groupe n'est pas confronté à une réduction durable de l'activité... bien au contraire !... et le groupe ne s'engage pas ni pour maintenir l'emploi, ni pour engager un plan de formation.

Le seul objectif est de faire financer la « flexibilité », en fait les perturbations de production engendrées par une politique achat complètement aberrante, par les deniers publiques dont le groupe a déjà abusés sans vergogne durant la période Covid !!

La CGT refuse de s'associer à ce pillage du bien commun !!

Ces sujets vous intéressent, vous souhaitez en aborder d'autres, vous voulez agir pour les salarié-e-s, alors:

[Adhérez](#) à l'Ugict-CGT** ([Lien](#)) pour un progrès social pour tous**

<http://ugict-rt.reference-syndicale.fr/>

Si vous souhaitez que d'autres personnes reçoivent ces informations merci de nous le faire savoir

Si vous souhaitez ne plus recevoir ce message merci de nous le faire savoir.

